



Commission de Suivi de Site de Toulouse-Ginestous
Compte-rendu de la séance du 27 juin 2025
sur site
Liste des participants en annexe

Benoît Jean, adjoint au chef du service environnement, eau et forêt et chef du pôle politiques et police de l'eau à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, ouvre la séance. La réunion débute par un tour de table. Il rappelle les points à l'ordre du jour de la CSS.

Introduction : Approbation du compte-rendu de la CSS du 25 juin 2024

Benoît Jean demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la CSS du 25 juin 2024.

En l'absence d'observations, le compte-rendu est approuvé. Benoît Jean donne la parole à Astéo pour la présentation du bilan d'exploitation 2024.

I – Présentation du bilan d'exploitation 2024
A – Point 2024 sur les boues évacuées

Loïc Depoutre, Astéo, assure la présentation du système de collecte du système d'assainissement de Toulouse-Ginestous et les boues évacuées (diapositives 2 à 8).

Marcel Martin, collectif contre le plan Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine, remarque qu'il y a un apport de boues supérieur en 2024 par rapport à 2023 (diapositive 7). Il souhaite savoir si cet apport va se prolonger. Il note la présence de boues venant des STEU de Beaupuy et Bruguières (diapositive 8).

Loïc Depoutre explique qu'il s'agit de petites quantités. Lors d'évènements de maintenance préventive, Toulouse Métropole essaie de gérer les boues au niveau de la métropole. Ces apports n'ont pas vocation à perdurer, ces stations ont leur propre système de traitement de traitement des boues, il n'est pas envisagé de remplacer ces dispositifs en transférant les boues sur Ginestous, il

s'agit ici d'un apport ponctuel. Il précise qu'il ne s'agit que de boues en provenance de la métropole.

B – Bilan annuel 2024 de l'activité d'incinération

Yoan Beaujon, Astéo, assure la présentation du bilan annuel de l'incinération.

Régis Mirabel, comité de quartier Minimes-Barrière de Paris, demande ce qu'est le CSTDU (diapositives 11 et 12).

Loïc Depoutre répond qu'il s'agit d'un centre spécial de traitement de déchets ultimes. C'est une filière habilitée à les recevoir.

Marcel Martin remarque un dépassement du sélénium (diapositives 12 et 13). Il souhaite savoir quels ont été les résultats de ce dépassement.

Yoan Beaujon explique qu'il a été trouvé dans les cendres. Il est aisé de comprendre que s'il est présent dans les cendres, c'est parce qu'il est présent dans les boues. Par contre, Astéo n'a pas d'explications de comment il est arrivé dans les eaux usées. En conséquence il a été décidé de le mesurer régulièrement, même si ce n'est pas un paramètre habituel dans le traitement de l'eau, afin d'en identifier les impacts.

Régis Mirabel souhaite savoir si des mesures sont réalisées aux points de collecte.

Loïc Depoutre rappelle qu'il ne s'agit pas d'un paramètre de suivi de la pollution réglementaire sur la station.

Régis Mirabel demande s'il y a un impact sur la santé.

Loïc Depoutre répond que le sélénium est utilisé pour des traitements médicaux.

Célie Durand, DREAL, souhaite savoir si un suivi renforcé a été mis en place ou s'il fait l'objet seulement d'une réflexion de la part d'Astéo.

Loïc Depoutre indique que le seul suivi mis en place porte sur les boues pâteuses, sur lesquelles a été rajouté un suivi du sélénium. Un suivi renforcé sur les cendres n'est pas encore en place car la fréquence de ce suivi n'est pas arrêtée.

Marcel Martin s'étonne que la décroissance de l'iode 131 soit passée de 30 à 20 jours et souhaite en connaître la raison (diapositive 12).

Loïc Depoutre explique que cela semble venir du fait que les centres de traitement doivent avoir des installations de décroissance in situ.

Régis Mirabel relève que les fluorures dans les cendres volantes sont passées de 1,8 à 15,5 mg/kg sec (diapositive 13).

Yoan Beaujon n'a pas d'explication pour cet écart. Le traitement n'a ni été amélioré ni dégradé pour justifier cet écart.

Régis Mirabel demande si la vitesse d'éjection des fumées a été rajoutée suite à des échanges avec la DREAL.

Loïc Depoutre rappelle que la vitesse d'éjection des fumées a toujours figuré dans le bilan. Les échanges avec la DREAL portaient sur le respect de cette vitesse. Des travaux ont été réalisés pour permettre le respect de cette exigence.

Yoan Beaujon poursuit la présentation en abordant la surveillance des rejets atmosphériques dans l'air (à partir de la diapositive 15).

Régis Mirabel souhaite savoir pourquoi la vitesse d'éjection des fumées est de 12 m/s et quel est le but de cette vitesse.

Yoan Beaujon répond qu'il s'agit de respecter la réglementation pour que cette vitesse permette que les fumées montent en altitude et se diffusent bien.

Il reprend ensuite la présentation à l'autosurveillance des rejets atmosphériques des lignes 1 et 2 ainsi que des dioxines et furanes de ces lignes (diapositives 16 à 18), pour continuer avec le contrôle externe de ces rejets (à partir de la diapositive 19).

Marcel Martin s'interroge sur la base réglementaire des nouveaux seuils évoqués en diapositive 19.

Célie Durand indique qu'ils sont fixés par arrêté ministériel *[à la diapositive 19, AM signifie arrêté ministériel]*.

Yoan Beaujon poursuit la présentation sur la diapositive 19 et ses suivantes.

Marcel Martin fait remarquer que les associations ont constaté une réduction du nombre de décimales (deux au lieu de cinq précédemment), particulièrement pour les dioxines et furanes, aux diapositives 20 et 21.

Loïc Depoutre s'engage à remettre les décimales manquantes dans la version 2 du bilan qui sera transmise aux membres *[point effectivement corrigé aux diapositives 21 et 22 de la version 2]*.

Régis Mirabel souligne que dans le rapport ICPE il est prévu que des mesures en continu soient mises en place. Il souhaite savoir la suite qui a été donnée.

Célie Durand rappelle qu'une visite d'inspection a eu lieu il y a un peu plus d'un mois *[13 mai 2025]*. Sur le mercure, il a été laissé à l'exploitant, s'il le justifie, que la surveillance ne se fasse pas en continu mais de façon plus ponctuelle. Il a été convenu que le contrôle soit semestriel. Cela figurera dans le rapport qui sera publié sur georisques <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1> . Les éléments de justification ont été apportés. C'est accepté dans le cadre du rapport d'inspection mais pas encore acté par arrêté préfectoral.

Régis Mirabel souhaite savoir pourquoi il n'est pas possible d'effectuer un contrôle en continu, par exemple du mercure.

Célie Durand explique qu'il faut qu'il y ait une bonne raison de le faire. L'incinérateur de Ginestous est particulier. La réglementation (arrêté ministériel en matière d'incinération) laisse la liberté de ne pas suivre ce paramètre en continu si cela ne se justifie pas. Dans le cas présent, rien ne justifiait d'effectuer un suivi en continu. Si néanmoins des dépassements réguliers étaient constatés, la DREAL pourrait revenir sur sa position, comme indiqué dans son rapport.

Marcel Martin indique faire confiance à la compétence d'Astéo et de la DREAL.

Régis Mirabel souhaite savoir quelle est la fréquence des mesures effectuées.

Célie Durand répond que c'est tous les ans pour la partie incinération. Pour les autres activités du site, elle laisse la parole à la DDT.

Benoît Jean mentionne qu'il n'existe pas de fréquence définie hormis la conformité réglementaire de la station au niveau global, dont les informations sont remontées au niveau national.

Yoan Beaujon reprend la présentation de la diapositive 23 à 29.

Marcel Martin souhaite comprendre à quoi correspondent les couleurs indiquées en diapositive 25.

Marine Beyssier, ATMO Occitanie, explique que cela permet d'identifier ce qui est mesuré et à quelle période. Les couleurs n'ont pas de signification particulière.

Yoan Beaujon reprend sa présentation à partir de la diapositive 29. Au terme du contrôle externe de la qualité de l'air, il passe ensuite au suivi de la qualité des sols (diapositives 34 à 36) puis poursuit avec la performance énergétique de l'installation (diapositives 37 et 38).

Régis Mirabel note à la diapositive 37 qu'en 2023 a été consommé 56 % de biogaz sur la consommation de gaz de l'unité de méthanisation et qu'en 2024, ce pourcentage n'est que de 46 %, avec une consommation supérieure de gaz naturel en 2024 (37%) par rapport à 2023 (29%). Il souhaite en connaître la raison.

Yoan Beaujon indique qu'il est prévu de parler de ce sujet lors de la présentation de l'unité de méthanisation. Il explique néanmoins qu'Astéo a connu quelques aléas dans la production de biogaz et donc une moindre consommation de biogaz.

Loïc Depoutre complète en précisant que les dysfonctionnements rencontrés lors de l'activité de l'unité de méthanisation ont contraint Astéo à consommer plus de gaz naturel pour faire fonctionner la chaudière que de bioogaz. Cela sera explicité plus loin dans la présentation du bilan. Fin mai 2025, les résultats sont encourageants. La partie verte est passée à 35 % notamment.

Yoan Beaujon poursuit la présentation à la diapositive 38 puis évoque les faits marquants de l'année 2024 (diapositive 39).

Marcel Martin demande si l'autothermicité des boues est atteinte ou pas en 2024.

Yoan Beaujon confirme que c'est le cas.

Marcel Martin souhaite savoir où en est l'étude technico-économique pour le remplacement du four 2.

Yoan Beaujon confirme que le renouvellement des échangeurs des fours est un sujet important. Il rappelle qu'il a fallu arrêter le four 1 pour le réparer courant 2023. La consultation est en cours.

Loïc Depoutre précise que les équipements devraient être en place à l'été 2026.

Yoan Beaujon rajoute qu'Astéo est confrontée à des délais de livraison supérieurs à huit mois. Il

reprend la présentation avec les prévisions 2025 (diapositive 40).

Benoît Jean note une stabilité de la plupart des paramètres et qu'ils sont en deçà des seuils réglementaires, ce qui démontre la maîtrise technique du process et de son amélioration (notamment s'agissant de l'éjection des fumées). Il faut que cela se poursuive dans le temps.

C – Bilan annuel 2024 de l'activité de la méthanisation des boues et prévisions 2025

Loïc Depoutre prend la parole pour aborder le bilan de l'activité de l'unité de méthanisation (à partir de la diapositive 42).

Marcel Martin relève qu'il existe toujours des dysfonctionnements alors que l'installation est neuve. Il souhaite savoir où en est la garantie de parfait achèvement.

Julien Henique, directeur du cycle de l'eau de Toulouse Métropole, fait état d'essais de performance réalisés au début du printemps, avec l'aide d'experts. Toulouse Métropole est en cours de dépouillement de ces performances. Dans les prochains mois, il sera possible de statuer sur le degré de performance de l'unité pour définir le cas échéant les pistes d'amélioration.

Julie Ducrot, Toulouse Métropole, précise que s'agissant de la garantie de parfait achèvement, elle ne court plus, elle était valable un an. Les éléments qui ont été soulevés durant cette année de parfait achèvement, eux seuls, ne sont pas soldés, mais ils sont désormais peu nombreux.

Marcel Martin prend note que la garantie de parfait achèvement est terminée. Mais il lui semble que certains équipements disposent d'une garantie fournisseur, de celui qui les a fabriqués.

Pierre Labeyrie, comité de quartier des Ponts-Jumeaux, demande s'il existe une réflexion sur la récupération de l'énergie lors des torchages.

Célie Durand rappelle que les torchères constituent un élément de sécurité pour les installations industrielles. Une torchère est censée être utilisée le moins possible, seulement en situation anormale. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de récupération de l'énergie.

Loïc Depoutre indique que, malgré les dysfonctionnements évoqués précédemment, intervenus en 2024, Astéo s'efforce que la torchère soit un équipement de secours utile et ne pas avoir à y faire appel régulièrement, donc de torcher le moins possible.

Ugo Colonna d'Istria, directeur général d'Astéo, souligne que l'action d'Astéo vise à maximiser l'énergie produite par le four et de limiter les périodes de torchage.

Pascal Boureau, mairie de Blagnac, souhaite savoir si un objectif « 0 torchère » serait envisageable à long terme et sinon pour quelles raisons.

Julien Henique répond que l'installation est tributaire d'éléments extérieurs comme le poste d'injection de GRDF. Certains torchages ont été réalisés parce que cet équipement dysfonctionne. Tant qu'il n'est pas remis en service par GRDF, du biogaz a été produit et ne peut être injecté dans le réseau. Comme les capacités de stockage du biogaz sont limitées en temps, la torchère joue son rôle de sécurité. Donc le « 0 torchage » ne semble pas possible.

Julie Ducrot rajoute que même sans dysfonctionnement de ce poste d'injection, GRDF est amené à remplacer un réactif qui donne une odeur au gaz. Pour cela, GRDF arrête le poste d'injection.

Comme le biogaz ne peut être stocké que six jours sur le site, le fait de remplacer ce réactif génère un torchage.

Pascal Boureau demande si on peut descendre en dessous des 7 % de torchage.

Julie Ducrot affirme que Toulouse Métropole va faire son possible pour descendre en dessous de ce seuil.

Pierre Labeyrie comprend qu'aucune réflexion n'a été engagée sur la récupération de l'énergie lors des torchages.

Robert Médina, vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement, répond que la question est de savoir si la réflexion est utile et s'il y a un intérêt économique à le faire. Le but est que la torchère fonctionne le moins de fois possible et de baisser ces 7 % à 5 ou 4 %. Mettre un équipement pour récupérer cette énergie ne servirait à rien et coûterait très cher.

Loïc Depoutre rajoute que des études ont été menées par Astéo pour la réutilisation du gaz sur le site.

Régis Mirabel reconnaît que cette question puisse avoir un coût économique mais relève qu'il doit y avoir aussi un coût écologique. Il souhaite savoir si ce serait utile, sur le plan écologique, de mettre en place ce process.

Loïc Depoutre met l'accent sur la diapositive 48 pour prendre un peu de hauteur sur le sujet du torchage. Il veut souligner qu'Astéo a valorisé quatre fois plus d'énergie que l'installation n'en a consommé. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas résoudre les causes profondes du torchage mais qu'au niveau global il a peu d'impact.

Il fait une comparaison avec les résultats à fin mai 2025 (diapositive 53). Les boues ne passant pas par la digestion sont réduites, la production de biogaz a été augmentée de 8 %, la part de biogaz torché a été réduite de 41 %, la part du biométhane injecté a crû de 44 %, l'autoconsommation du four a augmenté de 17 %. L'écart entre l'énergie fossile consommée et l'énergie thermique valorisée est multiplié par six.

Pierre Labeyrie est satisfait de ces améliorations.

Robert Médina indique que Toulouse Métropole va devoir procéder à des investissements importants, ce qui veut dire que les recherches qui seront engagées doivent être motivées car le prix de l'eau doit être maintenu. Les actions de Toulouse Métropole doivent être particulièrement efficaces pour obtenir la meilleure rentabilité économique et scientifique, tout en maintenant le prix de l'eau. Toulouse Métropole ne peut donc pas lancer de multiples recherches sans aucune efficacité. Les personnes présentes dans l'assistance ont les compétences pour aller plus loin et on leur demandera d'aller de plus en plus loin au fur et à mesure des années, tout en maintenant le prix de l'eau le plus bas possible.

Marcel Martin est tout à fait favorable comme les autres associations à l'efficacité de l'unité de méthanisation et déplore la baisse du prix du biogaz qui se fait au détriment de la collectivité.

Loïc Depoutre reprend la présentation à partir de la diapositive 49 et l'achève.

Benoît Jean, en l'absence d'autres questions sur la présentation du bilan 2024, indique que l'on peut désormais aborder le deuxième point de l'ordre du jour, les questions diverses.

II – Questions diverses

Marcel Martin remercie pour les réponses reçues sur le compte-rendu de la CSS 2024.

Pascal Boureau a une question sur les odeurs. De temps en temps sur Blagnac, en situation anticyclonique ou inversion de température, au petit matin, il y a une odeur prégnante. Il souhaite savoir quelle pourrait en être la cause.

Julien Henique répond que s'est probablement dû à la plateforme de déchets verts ou plus précisément au quai de transfert de déchets verts.

En l'absence d'autres questions, Benoît Jean clôt la séance.

Le président

Benoît JEAN

Liste des participants
CSS Toulouse-Ginestous – 25 juin 2024

Présidence : Monsieur Benoît Jean, adjoint au chef du service environnement, eau et forêt et chef du pôle politiques et police de l'eau à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne

Collège ÉTAT :

Madame Célie Durand, DREAL

Monsieur Benoît Jean, DDT

Monsieur Jean-Christophe Abadie, DDT

Collège COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Monsieur Jean-Michel Mazarido, mairie de Blagnac

Monsieur Pascal Boureau, mairie de Blagnac

Madame Christine Courade, conseil départemental de la Haute-Garonne

Monsieur Robert Médina, Toulouse Métropole

Julien Henique, Toulouse Métropole

Madame Julie Ducrot, Toulouse Métropole

Madame Audrey Auzière, Toulouse Métropole

Collège ASSOCIATIONS :

Monsieur Michel Folch, Comité de quartier des Sept-Deniers

Monsieur Régis Mirabel, Comité de quartier Minimes-Barrière de Paris

Monsieur Marcel Martin, Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine

Pierre Labeyrie, Comité de quartier des Ponts-Jumeaux

Collège EXPLOITANT :

Monsieur Ugo Colonna d'Istria, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Loïc Depoutre, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Yoan Beaujon, Astéo Toulouse-Ginestous

Madame Juliette Dideriot, Astéo Toulouse-Ginestous

Collège SALARIÉS :

Monsieur Anthony Angel, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur David Canu, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Julien Pnson, Astéo Toulouse-Ginestous

Invités :

Madame Marine Beyssier, ATMO Occitanie

Arthur Aiglehoux, stagiaire Toulouse Métropole

Matthias Chavonet, stagiaire DDT